CLERMONT-FERRAND

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM
DG/CR/SN

Décision enregistrée sous le n°
2023-03-163

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DU CENTRE HOSPITALIER ET UNIVERSITAIRE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code de santé publique, notamment dans ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,
- Vu le Code général de la Fonction publique,
- Vu l 'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 15 avril 2021, nommant Monsieur Sébastien RETORD au CHU de Clermont-Ferrand et au CH de Riom ;
- Vu l'arrêté du 16 septembre 2019, plaçant Madame Christine ROUGIER, directrice d'hôpital, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice générale adjointe au centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), appartenant au groupe II,
- Vu l'arrêté du 9 mars 2023 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes portant désignation de Madame Christine ROUGIER pour assurer l'intérim des fonctions de direction du CHU de Clermont-Ferrand et des centres hospitaliers de Riom, d'Enval, d'Issoire, du Mont-Dore, et de Billom et du centre hospitalier de Montluçon Néris-les-Bains à compter du 10 mars 2023 et jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : OBJET

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de **Madame Christine ROUGIER**, Directrice Générale par intérim du CHU de Clermont-Ferrand, à **Monsieur Nicolas CHABRERIE,** ingénieur hospitalier.

Monsieur Nicolas CHABRERIE, délégataire, rend compte à la Directrice Générale par intérim et au Directeur délégué de l'ensemble des actes mis en œuvre et signés dans le cadre de la présente délégation et dans l'exercice de ses fonctions.

ARTICLE 2 : DELEGATAIRE

La personne suivante reçoit délégation de signature :

- **Monsieur Nicolas CHABRERIE,** ingénieur hospitalier.

ARTICLE 3 : PERIMETRE DE LA DELEGATION DE SIGNATURE

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Sébastien RETORD,** directeur délégué, délégation de signature est donnée à **Monsieur Nicolas CHABRERIE,** ingénieur hospitalier, pour signer :

- Toute copie certifiée conforme des documents afférents aux marchés publics,
- Toutes les correspondances visant à assurer la mise en œuvre du plan d'investissement travaux du Centre Hospitalier Guy Thomas,
- Toutes les correspondances visant à assurer la bonne application des marchés de travaux et contrat de maintenance du Centre Hospitalier Guy Thomas,
- Toutes les correspondances visant à assurer la sécurité générale du Centre Hospitalier Guy Thomas,
- Les engagements en investissement travaux d'un montant inférieur à 4 000 euros (quatre mille euros),
- Les interventions d'entreprises et bons de commande au titre des travaux d'un montant inférieur à 4000 euros (quatre mille euros).

ARTICLE 4 : EFFET ET PUBLICATION

La présente décision prend effet à compter du 10 mars 2023.

Madame Christine ROUGIER, Directrice Générale par intérim, **M Sébastien RETORD**, Directeur délégué, et **M Nicolas CHABRERIE,** sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision**.**

La présente décision abroge et remplace toutes décisions et dispositions antérieures de même nature.

La présente délégation est *intuitu personae*. Elle cesse dès lors que le délégataire désigné quitte ses fonctions ou que ses fonctions font l'objet de modifications au sein de l'établissement.

Cette délégation peut être retirée au délégataire à tout moment par décision de la Directrice Générale par intérim.

La décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans le même délai.

Un exemplaire de la présente délégation sera transmis pour attribution, publication et diffusion à :

- Les intéressés pour attribution,
- le Directeur délégué,
- Monsieur le Trésorier principal du CHU,
- Le service communication pour publication sur le site Internet du CHU,

Clermont-Ferrand, le 15 mars 2023

La Directrice Générale par intérim,

Christine ROUGIER